

Commande de clé Avocat :

Liste des pièces à imprimer, parapher, signer et envoyer

1. Le contrat

Document de commande standard pour la nouvelle clé Avocat. Le document contient des informations de contact de CERTEUROPE et du Conseil National des Barreaux à l'attention de l'Association de l'Avocat à l'Étranger (AAE). Une flèche rouge pointe vers la zone de signature en bas à gauche.

Le contrat devra être :

- **Original et signé** manuscritement avec une signature semblable à celle présente sur la pièce d'identité valide fournie au dossier.
- Automatiquement **daté de moins de 3 mois** (date préremplie en bas de page) au moment de la validation.

Il est conseillé de le télécharger sur le site, rubrique "suivi de commande" puis de le retourner signé rapidement.

2. Les conditions générales

Document des conditions générales de commande. Trois pages sont affichées avec des flèches rouges indiquant les zones de parapher et signer.

Les CG devront être :

- **Originales, paraphées et signées** manuscritement avec une signature semblable à celle présente sur la pièce d'identité valide fournie au dossier.
- **Datées de moins de 3 mois** au moment de la validation.

Il est conseillé de les télécharger sur le site de commande, rubrique "suivi de commande" puis de les retourner paraphées et signées rapidement.

3. La photocopie de la pièce d'identité du Porteur (du Représentant légal et du Mandataire de Certification le cas échéant)



La photocopie de la **pièce d'identité** recto-verso (de l'avocat porteur, du représentant légal ou du mandataire de certification) devra :

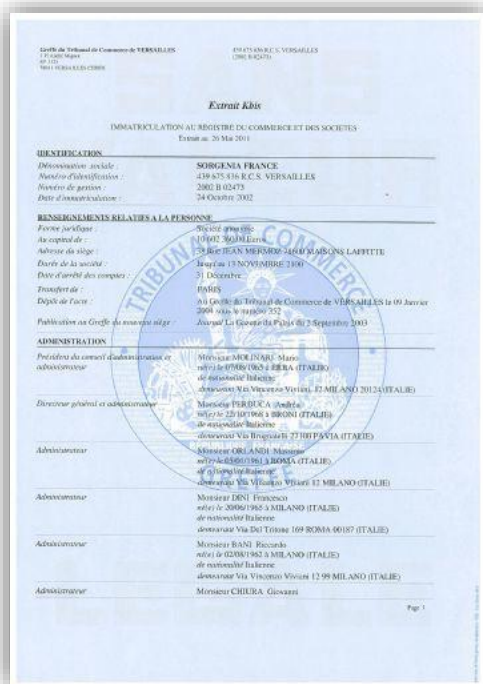
- Être **en cours de validité**.
- **Nette et lisible** en totalité.

Les seuls documents acceptés sont la carte nationale d'identité, le passeport signé, la carte de résident ou le titre de séjour.

Des règles spécifiques s'appliquent aux cartes nationales d'identité délivrées entre 2004 et 2013

Les documents comme permis de conduire ou de chasse ne sont pas acceptés.

4. Cabinet inscrit au RCS : Un extrait d'immatriculation principal KBIS



Le **KBIS** devra :

- Être **original et daté de moins de 3 mois** (pas de copie certifiée conforme ou de photocopie).
- Mentionner **la raison sociale, le nom, le prénom ainsi que le numéro d'immatriculation (SIREN, RID ou T.A.H.I.T.I.)** du cabinet de l'avocat porteur ou du représentant légal.

5. Cabinet non inscrit au RCS : Un avis de situation au répertoire SIREN, RIDET ou T.A.H.I.T.I.

Insee Service Statistique
Répertoire SIRENE

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE
À la date du 28/10/2025

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/06/1992
Identifiant SIREN	391 576 964
Identifiant SIRET du siège	391 576 964 00053
Dénomination	CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
Catégorie juridique	8450 - Ordre professionnel ou assimilé
Activité Principale Exercée (APE)	94.12Z - Activités des organisations professionnelles
Appartenance au champ de l'ESS ¹	
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 01/01/2018
Identifiant SIRET	391 576 964 00053
Adresse	180 BOULEVARD HAUSSMANN 75008 PARIS
Activité Principale Exercée (APE)	94.12Z - Activités des organisations professionnelles

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2001-1086 du 28 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

REPUBLIQUE FRANCAISE

L'avis de situation du cabinet devra :

- Être daté de l'année en cours.
- Mentionner la raison sociale, le nom, le prénom ainsi que le numéro d'immatriculation (SIREN, RID ou T.A.H.I.T.I.) du cabinet de l'avocat porteur ou du représentant légal.

6. Pour les Associations, AARPI ou SCM : Un justificatif de l'Activité du cabinet

Le justificatif d'activité du cabinet devra mentionner la raison sociale, le nom, le prénom ainsi que le numéro d'immatriculation cabinet (SIREN, RID ou T.A.H.I.T.I.) du représentant légal, s'il est présent.

Exemples de documents acceptés : attestation de l'ordre de l'année en cours, memento fiscal, PV, statuts du cabinet, convention, contrat d'association, publication au journal officiel, déclaration à la préfecture, notification de cotisation URSSAF, extrait du registre des délibérations du conseil de l'ordre, accusé réception du service des impôts.

7. Pour les avocats salariés ou non présents sur le KBIS : L'autorisation de demande de certificat du représentant légal accompagné de sa pièce d'identité

LES AVOCATS cerleurope

LE
Autorisation de demande du représentant légal
de certificat électronique C@rteurope®

Madame, Monsieur,

En tant que mandataire de certification⁽¹⁾ ou représentant légal du cabinet, j'autorise la demande d'un certificat électronique auprès de l'Autorité d'Enregistrement agissant pour le compte de l'Autorité de Certification C@rteurope.

Je reconnais avoir lu et approuvé l'ensemble des conditions inhérentes à l'utilisation des certificats électroniques C@rteurope conformément aux conditions particulières et aux conditions générales du « contrat d'abonnement au service de signature électronique C@rteurope » jointes à cette lettre.

Je communiquerai à l'Autorité d'Enregistrement les informations pouvant modifier l'identification voire l'existence du cabinet; je l'informerai également sans délai de la rupture du contrat de travail du porteur du certificat.

BON POUR ACCEPTATION Maître	BON POUR ACCEPTATION
Signature du futur abonné (*)	Nom : Prénom : Coursiel : Signature du représentant légal (**)

Signez ici Signez ici

(*) Joindre une copie de pièce d'identité en cours de validité, uniquement la carte nationale d'identité, le passeport ou le titre de séjour.
(**) Coordonnées du représentant légal désignant le mandataire de certification.
(***) Signature semblable à la pièce d'identité.

029280543

L'autorisation de demande de certificat devra automatiquement :

- Être daté de moins de 3 mois (date préremplie) au moment de la validation.
- Originale et signée par le représentant légal ainsi que par l'avocat porteur avec les signatures manuscrites et semblables à celles présentes sur les pièces d'identité fournies au dossier.

La photocopie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal doit :

- Être en cours de validité.
- Nette et lisible en totalité.

Les seuls documents acceptés sont la carte nationale d'identité, le passeport signé, la carte de résident ou le titre de séjour.

8. Pour les avocats salariés ou non présent sur le K-BIS : La procuration de désignation du mandataire de certification accompagné de sa pièce d'identité

The image shows two identical forms side-by-side. The left form is the original, and the right form is a photocopy. On the photocopy, there are three red arrows pointing to specific areas: one pointing to the signature line on the left, one pointing to the signature line on the right, and one pointing to the bottom left corner of the form. The text 'Signez ici' is written in red on the first two arrows, and 'Paraphez ici' is written in red on the third arrow.

La procuration de désignation d'un mandataire de certification devra automatiquement :

- Être **daté de moins de 3 mois** au moment de la validation.
- **Originale et signée** par le représentant légal ainsi que par l'avocat porteur avec les signatures manuscrites et semblables à celles présentes sur les pièces d'identité fournies au dossier.

La photocopie recto-verso de la **pièce d'identité du mandataire de certification** doit :

- Être **en cours de validité**.
- Être **Nette et lisible** en totalité.

Les seuls documents acceptés sont la carte nationale d'identité, le passeport signé, la carte de résident ou le titre de séjour.

9. Pour les « Jeunes avocats » : Une attestation de l'ordre accompagnée de la photocopie du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat)



La photocopie du **CAPA** doit :

- Être **nette et lisible** en totalité.
- Mentionner **le nom, le prénom** de l'avocat porteur ainsi que la date d'obtention.

L'**Attestation de l'Ordre** doit :

- Être **daté de l'année en cours**.
- Mentionner **le nom, le prénom** de l'avocat porteur.
- Indiquer **la date la prestation de serment** de l'avocat porteur. Et la date de **la première inscription à un barreau français** de l'avocat porteur.